



Ville de Val-de-Scie

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 DECEMBRE 2025

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents : 21

Votants : 23

Date de convocation : 27/11/2025

Date d'affichage : 27/11/2025

L'An deux mil vingt-cinq le Quatre Décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Val-de-Scie, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian SURONNE, Maire.

Selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Mme Françoise BOUDIN pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mme Françoise BOUDIN donne lecture du Procès-verbal de la séance du 06/11/2025 qui est approuvé par le Conseil Municipal à l'unanimité.

NOM Prénom		NOM Prénom		NOM Prénom	
SURONNE Christian	P	NOURRICHARD Gérard	P	LETELLIER Olivier	E
VANDERPLAETSEN Michel	P	CHEVALLIER Nadine	PVR	THIERRY Stéphane	A
PELISSE Virginie	P	AUVRAY Patrice	P	LETEURTRE Céline	P
DELAUNAY Olivier	P	DELAFONTAINE Isabelle	P	PEUDEVIN Vincent	P
BOUDIN Françoise	P	JARNOUX Chantal	PVR	LEMERCIER Monique	A
FRANC Claude	P	CONTREMOULIN Anne-Marie	P	PINEL Emmanuel	P
LESUEUR Claudine	P	CABIN Antoinette	P	DUBOIS Arnaud	P
CHOMANT Jean	P	RENAULT Catherine	P	SOULET Virginie	A
MOREL Maryse	P	PETIT Marc	P	GOSSE Anne	P

(Légende : P : présent - A : absent - PVR : pouvoir - E : excusé)

Pouvoirs :

Mme Nadine CHEVALLIER donne pouvoir à Mme Maryse MOREL

Mme Chantal JARNOUX donne pouvoir à Mme Claudine LESUEUR

Excusé :

M. Olivier LETELLIER

Formant la majorité des membres en exercice.

ORDRE DU JOUR

Approbation Procès-verbal Séance du Jeudi 6 Novembre 2025 à 18 H 30

Compte-rendu Commission Aménagement Travaux Urbanisme Lundi 10 Novembre 2025 à 17 H 30 : M. Michel VANDERPLAETSEN

CDC Terroir de Caux : Travaux voirie 2026

Extension vidéoprotection Auffay

École Élémentaire, Maternelle et Centre de Loisirs des Jacquemarts : acquisition ordinateurs

Acquisition photocopieur Mairie Auffay

Service Technique : Création poste Adjoint Technique 35 H au 1^{er} Janvier 2026 et fermeture poste Adjoint Technique principal 1^{ère} classe 35 H au 1^{er} Janvier 2026 suite Départ en retraite Michel FROMENTIN

52^{ème} Rallye de Dieppe : Vendredi 8 et Samedi 9 Mai 2026

CDC Terroir de Caux : Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la Gestion des Ressources humaines

Affaires Diverses

a) Dates prochain Conseil Municipal :

Jeudi 29 Janvier 2026 à 18 H 30

b) Remerciements de la famille LIANDIER pour les marques de sympathie témoignées, par le Conseil Municipal, lors du décès de Mme Renée LIANDIER

c) Samedi 20 Décembre 2025 à 17 H 30 passage et arrêt à Auffay des tracteurs des Jeunes Agriculteurs de Bosc-le-Hard décorés pour Noël

Questions diverses

1. Compte-rendu Commission Aménagement Travaux Urbanisme Lundi 10 Novembre 2025 à 17 H 30 : M. Michel VANDERPLAETSEN

a) Travaux Écoles - Délibération n° 49/2025

1) Rideaux extérieurs École Élémentaire

M. Michel VANDERPLAETSEN indique au Conseil Municipal qu'une demande des professeurs des écoles a été faite pour équiper la classe la plus exposée au soleil le matin. Les fenêtres ne peuvent pas être ouvertes du fait de la circulation qui engendre beaucoup de bruit.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un rendez-vous a lieu le 10 décembre prochain en Mairie avec le CEREMA climat et Territoire de demain, comme conseillé par les parents d'élèves. Le CEREMA est le référent public en aménagement qui accompagne les collectivités pour adapter les territoires au défi climatique.

Il ajoute être sensible au problème de chaleur à l'École Élémentaire pour le bien-être des enfants, enseignants et personnel communal.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, Mme Céline LETEURTRE, M. Vincent PEUDEVIN, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Anne GOSSE) :

- Retient le devis de l'entreprise LG Concept Rénovation en date du 07/11/2025 d'un montant de 4 100,28 € HT/4 920,33 € TTC pour la fourniture et pose de 3 rideaux extérieurs d'une classe exposée Nord-Ouest de l'École Élémentaire d'Auffay.
- Sollicite des subventions aussi élevées que possible auprès des organismes compétents : État, DETR.
- Inscrit les crédits au budget primitif 2026.

2) Marquise École Élémentaire

M. Michel VANDERPLAETSEN explique au Conseil Municipal que le sol de l'entrée de l'École Élémentaire s'abîme à cause de l'humidité qui s'infiltra malgré que la pente a été modifiée. Il indique au Conseil Municipal que la pose d'une marquise au-dessus de la porte d'entrée principale améliorera la situation.

Le Conseil Municipal après délibération décide, à l'unanimité, (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, Mme Céline LETEURTRE, M. Vincent PEUDEVIN, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Anne GOSSE) :

- De retenir le devis de l'entreprise AC2S en date du 01/11/2025 d'un montant de 3 400,00 € HT/4 080,00 € TTC pour la pose d'une marquise à l'entrée de l'École Élémentaire.
- De solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès des organismes compétents : État, DETR.
- D'inscrire les crédits au budget primitif 2026.

3) Verrière École Maternelle

M. Michel VANDERPLAETSEN expose au Conseil Municipal que ces travaux ont été demandés par les parents d'élèves afin que parents et enfants soient à l'abri dans l'attente de l'ouverture de la porte d'entrée.

Le Conseil Municipal après délibération retient, à l'unanimité, (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, Mme Céline LETEURTRE, M. Vincent PEUDEVIN, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Anne GOSSE) :

- Le devis de l'entreprise Techni Baie en date du 05/11/2025 d'un montant de 2 340,00 € HT/2 808,00 € TTC pour la pose d'une verrière à l'École Maternelle d'Auffay.
- Sollicite des subventions aussi élevées que possible auprès des organismes compétents : État, DETR.
- Inscrit les crédits au budget primitif 2026

4) Sol École Maternelle - Délibération n°50/2025

M. Michel VANDERPLAETSEN indique au Conseil Municipal que le diagnostic technique amiante réalisé à l'École Maternelle alerte sur le mauvais état du sol du hall d'accueil qui contient de l'amiante.

Il faut donc avoir recours à une entreprise spécialisée pour le désamiantage du sol et la dépose des dalles après confinement des lieux et ensuite procéder à un râgrage et la pose d'un nouveau revêtement.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, Mme Céline LETEURTRE, M. Vincent PEUDEVIN, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Anne GOSSE) :

- Retient le devis de l'entreprise Isamiante en date du 06/11/2025 d'un montant de 17 269,52 € HT/20 723,42 € TTC pour la réalisation des travaux de sol à l'École Maternelle.
- Sollicite des subventions aussi élevées que possible auprès des organismes compétents : DETR, Département.
- Inscrit les crédits au budget primitif 2026.

b) Travaux divers - Délibération n°51/2025

1) Salle de bain Presbytère

M. Michel VANDERPLAETSEN informe le Conseil Municipal que le nouveau prêtre récemment arrivé au presbytère d'Auffay sollicite le Conseil Municipal pour la réfection de la salle de bain qui est vieillissante et pas fonctionnelle.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, Mme Céline LETEURTRE, M. Vincent PEUDEVIN, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Anne GOSSE) :

- Retient le devis de l'entreprise LF Plomberie Chauffage en date du 13/10/2025 d'un montant de 3 097,00 € HT/ 3 406,70 € TTC pour la réfection de l'ensemble de la salle de bain du presbytère d'Auffay.
- Inscrit les crédits au budget primitif 2026.

2) Fenêtres Presbytère

M. Michel VANDERPLAETSEN informe le Conseil Municipal que le prêtre va occuper l'ensemble du bâtiment contrairement à l'ancien. Les fenêtres non encore changées doivent donc l'être. 4 fenêtres sont concernées (3 à l'étage et 1 au rez-de-chaussée).

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, Mme Céline LETEURTRE, M. Vincent PEUDEVIN, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Anne GOSSE) :

- Retient le devis de l'entreprise Techni Baie en date du 16/09/2025 d'un montant de 4 245,68 € HT/4 670,25 € TTC.
- Inscrit les crédits au budget primitif 2026.

3) Noue Rue du Mont Roty Cressy

M. Michel VANDERPLAETSEN explique au Conseil Municipal que suite au passage répété des engins agricoles de plus en plus larges, les bordures s'abiment. Il propose la création d'une noue en béton afin d'éviter la détérioration de la voie en cas d'orage, ce qui occasionnerait des travaux bien plus couteux.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité, (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, Mme Céline LETEURTRE, M. Vincent PEUDEVIN, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Anne GOSSE) :

- Retient le devis de l'entreprise DDTP en date du 18/11/2025 d'un montant de 7 150,00 € HT/8 580,00 € TTC pour la création d'une noue en béton Rue du Mont Roty à Cressy.
- Inscrit les crédits au budget primitif 2026.

4) Isolation grenier Centre de Loisirs des Jacquemarts et Micro Crèche Auffay

M. Michel VANDERPLAETSEN indique au Conseil Municipal qu'en complément de la pompe à chaleur qui va être installée dans les locaux, il convient d'isoler le grenier afin de gagner davantage en économie d'énergie.

Les travaux seront réalisés par le Service Technique. L'achat des fournitures est estimé à environ 4 100,00 € TTC.

Le Conseil Municipal après délibération décide, à l'unanimité, (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, Mme Céline LETEURTRE, M. Vincent PEUDEVIN, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Anne GOSSE) :

- De faire réaliser ces travaux d'isolation par le Service Technique.
- D'inscrire les crédits au budget primitif 2026.

5) Mise aux normes Garde-corps 2 ateliers Service Technique

M. Michel VANDERPLAETSEN informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise à jour du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels), il convient de mettre aux normes le garde-corps de l'atelier principal et celui de l'atelier tracteur du Service Technique d'Auffay.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, Mme Céline LETEURTRE, M. Vincent PEUDEVIN, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Anne GOSSE) :

- retient le devis de l'entreprise D. DUCLOS en date du 06/07/2025 d'un montant de 3 200,00 € HT/3 840,00 € TTC pour la mise aux normes de 2 garde-corps au Service Technique d'Auffay.
- Inscrit les crédits au budget primitif 2026.

6) Mise aux normes rampe escalier fond couloir Mairie Auffay

M. Michel VANDERPLAETSEN expose au Conseil Municipal que ces travaux sont également à prévoir dans le DUERP.

Le Conseil Municipal après délibération décide, à l'unanimité, (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, Mme Céline LETEURTRE, M. Vincent PEUDEVIN, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Anne GOSSE) :

- de retenir le devis de l'entreprise D. DUCLOS en date du 28/11/2025 d'un montant de 550,00 € HT/660,00 € TTC pour le rehaussement de la rambarde en chêne de l'escalier du fond du couloir de la Mairie d'Auffay.
- D'inscrire les crédits au budget primitif 2026.

c) SDE 76 dossier M7253-1-1-1 borne camping-car - Délibération n° 52/2025

M. Michel VANDERPLAETSEN indique au Conseil Municipal que ce projet consiste à poser une borne électrique avec paiement électronique afin que les camping-caristes qui passent la nuit sur le parking de la gare puissent avoir accès à l'électricité.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, Mme Céline LETEURTRE, M. Vincent PEUDEVIN, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Anne GOSSE) :

- Retient le projet du SDE 76 en date du 14/11/2025 d'un montant global de 16 800,00 € avec une participation du SDE 76 de 8 400,00 € et de la Commune de 8 400,00 €
- Inscrit les crédits au budget primitif 2026.
- Demande au SDE 76 de programmer les travaux dès que possible.
- Souhaite que les entreprises locales soient retenues (Entreprise Varin)
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier notamment la convention à venir ultérieurement.

d) SDE 76 dossiers M7172-1-1-1 / M7173-1-1-1 / M7174-1-1-1 / M7175-1-1-1 - Délibération n° 53/2025

M. Michel VANDERPLAETSEN expose au Conseil Municipal que ce projet consiste à remplacer les lanternes existantes par des LED Rues Gambetta, Libération, Cavelier, Maréchal Foch, Duquesne, Clémenceau et l'éclairage de la Collégiale afin de faire des économies d'énergie. M. Arnaud DUBOIS réitère sa question pourquoi le SDE 76 ne change pas que les ampoules pour minimiser les coûts.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, Mme Céline LETEURTRE, M. Vincent PEUDEVIN, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Anne GOSSE) :

- Retient les projets du SDE 76 d'un montant global de 73 969,92 € avec une participation du SDE 76 de 42 794,64 € et de la Commune de 31 175,28 €.
- Inscrit les crédits au budget primitif 2026.
- Demande au SDE 76 de programmer les travaux dès que possible.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier notamment la convention à venir ultérieurement.

e) Défense incendie - Délibération n° 54/2025

M. Michel VANDERPLAETSEN indique au Conseil Municipal que la réserve incendie Rue de la Dame Blanche à Cressy sera posée à la fin de cette année.

M. Michel VANDERPLAETSEN rappelle au Conseil Municipal que la réserve incendie de Cressy au Prieuré est perforée et qu'elle est irréparable. Mais il ajoute que la salle des fêtes de Cressy est protégée au niveau incendie par la réserve qui se situe Rue du Chasse-Marée.

M. Michel VANDERPLAETSEN informe le Conseil Municipal que pour continuer de garantir la Commune contre le risque incendie, une réserve devra être posée à Sévis, Bazomesnil, en 2027. Les consorts Charlot ont donné leur accord pour une mise en place sur leur terrain.

M. Arnaud DUBOIS demande si le nombre de réserves est suffisant.

M. Michel VANDERPLAETSEN lui répond que le SDIS 76 (Service Départemental d'Incendie et de Secours) nous conseille et nous indique les emplacements, le nombre de points à installer ainsi que la capacité ou débits des équipements à mettre en place.

Il reste des zones à couvrir sur la Commune déléguée d'Auffay, Rue Sauvage, et si le débit simultané de 3 bornes n'est pas suffisant aux abords de la salle des fêtes et du gymnase. La Commune déléguée de Sévis sera couverte à 80 % après la réserve posée à Bazomesnil. La Commune de Cressy sera couverte à 70 %.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, Mme Céline LETEURTRE, M. Vincent PEUDEVIN, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Anne GOSSE) :

- Retient le devis de l'entreprise DDTP en date du 01/10/2025 d'un montant de 32 890,00 € HT/39 468,00 € TTC pour la mise en place d'une réserve incendie au Prieuré à Cressy.
- Sollicite des subventions aussi élevées que possible auprès des organismes compétents : État, DETR.
- Inscrit les crédits au budget primitif 2026.

M. le Maire exprime ses sincères remerciements à M. Michel VANDERPLAETSEN pour le travail remarquable accompli dans le cadre des projets annuels de la Commune.

2. CDC Terroir de Caux : Travaux voirie 2026

Par mail en date du 13/11/2025, la CDC Terroir de Caux nous informe que si des travaux de voirie sont envisagés sur la Commune en 2026, les devis doivent être validés en Conseil Municipal avant le 21/12/2025.

A ce jour, la CDC Terroir de Caux n'a pas pu nous transmettre les devis des projets souhaités, à savoir la Rue René Coty à Auffay ainsi que le côté Ouest de la Rue de la Dame Blanche à Cressy.

Le Conseil Municipal n'ayant pas les chiffres, Monsieur le Maire propose de remettre ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal qui aura lieu le jeudi 29/01/2026.

3. Extension vidéoprotection Auffay - Délibération n° 55/2025

M. Michel VANDERPLAETSEN expose au Conseil Municipal que la vidéoprotection à Auffay a été mise en place dans le bourg en 2023, en plus de la gare déjà équipée.

Afin de doter de nouvelles zones à la demande de la Gendarmerie comme le carrefour des Rues Jean Macé, Victor Hugo, du 8 Mai 1945, le carrefour des Rues de Verdun, Rues Gambetta, Duquesne ainsi qu'un ajout sur la Mairie d'Auffay de nouvelles caméras doivent être mises en place.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'après réalisation de ce projet, la Commune disposera de 28 caméras.

M. Arnaud DUBOIS rectifie en précisant que seule Auffay est équipée, les 2 autres Communes déléguées ne le sont pas.

Monsieur le Maire lui répond que d'autres projets sont réalisés à Sévis ou Cressy et ne le sont pas à Auffay.

Le Conseil Municipal après explications, à l'unanimité, (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, Mme Céline LETEURTRE, M. Vincent PEUDEVIN, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Anne GOSSE) :

- retient le devis de l'entreprise ESE en date du 01/12/2025 d'un montant de 7 781,60 € HT/9 337,92 € TTC pour la pose de 5 caméras dont 2 à lecture de plaque d'immatriculation.
- Sollicite des subventions aussi élevées que possible auprès des organismes compétents : Etat, DETR.
- Inscrit les crédits au budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal remercie l'entreprise ESE pour la gratuité de la 5^{ème} caméra qui sera apposée pour visualiser l'entrée de la Mairie d'Auffay.

4. École Élémentaire, Maternelle et Centre de Loisirs des Jacquemarts : acquisition ordinateurs - Délibération n° 56/2025

Mesdames GRESSENT et DELESTRE, Directrices des Écoles Élémentaire et Maternelle, ont formulé lors des conseils d'école de Juin 2025 une demande pour remplacer des ordinateurs vieillissants. Pour l'école élémentaire, un ordinateur de classe ainsi qu'un ordinateur portable pour la salle des maîtres sont concernés.

Pour l'école maternelle, le renouvellement d'un ordinateur portable est demandé.

Le personnel du centre de loisirs des Jacquemarts souhaite également que l'ordinateur le plus ancien des deux soit remplacé.

Caux-Formatique nous a transmis un devis renégocié par M. le Maire en date du 24/11/2025 :

École élémentaire : 1 965,99 € HT/2 359,19 € TTC

École Maternelle : 1 047,67 € HT/1 257,20 € TTC

Centre de Loisirs des Jacquemarts : 1 336,35 € HT/1 603,62 € TTC.

La configuration en atelier, les frais de mise en service, la connexion au réseau ainsi que la récupération du matériel ancien sont compris.

Les frais de déplacement sont offerts.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, Mme Céline LETEURTRE, M. Vincent PEUDEVIN, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Anne GOSSE) :

- Décide de signer les devis Caux Formatique en date du 24/11/2025 pour l'acquisition de 2 ordinateurs pour l'École Élémentaire au prix de 1 965,99 € HT/2 359,19 € TTC ; pour l'acquisition d'un ordinateur pour l'École Maternelle au prix de 1 047,67 € HT/1 257,20 € TTC ; pour l'acquisition d'un ordinateur au Centre de Loisirs les Jacquemarts au prix de 1 336,35 € HT/1 603,62 € TTC.
- Inscrits les crédits au BP 2026.

5. Acquisition photocopieur Mairie Auffay - Délibération n° 57/2025

Le contrat du copieur du rez-de-chaussée de la Mairie d'Auffay arrivait à échéance. Le copieur de l'étage est trop lent et sert beaucoup du fait que désormais toutes les invitations et autres communications sont faites en Mairie.

Plusieurs devis ont été demandés à divers fournisseurs.

Après négociations par Monsieur le Maire la solution de faire glisser à l'étage le copieur actuel du rez-de-chaussée et de remplacer celui du rez-de-chaussée par un neuf s'avère être la solution la moins onéreuse.

La location n'a pas été retenue, car le fait d'acheter nous permet de récupérer la TVA.

Koesio nous a transmis un devis en date du 17/11/2025 pour un copieur adapté aux besoins et volumes de copies d'un montant de : 4 467,90 € HT/5 361,48 € TTC

Les frais de mise en service et de formation des utilisateurs sont offerts.

Un contrat copie est proposé pour les 2 copieurs :

Celui du rez-de-chaussée 0.005 € HT en noir et 0.043 € HT en couleur

Celui de l'étage : 0.0055 € HT en noir et 0.05 € HT en couleur.

Les prix comprennent les consommables, les pièces détachées, les tambours, la main-d'œuvre, les déplacements et les entretiens préventifs.

M. Arnaud DUBOIS souhaite savoir si le coût est par an.

Monsieur le Maire lui répond que non, puisque c'est un achat au prix de 4 467,90 € HT/5 361,48 € TTC.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité, (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme

Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, Mme Céline LETEURTRE, M. Vincent PEUDEVIN, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Anne GOSSE) :

- Retient le devis de la société Koesio pour l'acquisition d'un photocopieur pour le rez-de-chaussée de la Mairie d'Auffay suivant devis en date du 17/11/2025 d'un montant de 4 467,90 € HT/5 361,48 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les 2 contrats copie.

6. Service Technique : Création poste Adjoint Technique 35 H au 1^{er} Janvier 2026 et fermeture poste Adjoint technique principal 1^{ère} classe 35 H au 1^{er} Janvier 2026 suite Départ en retraite Michel FROMENTIN - Délibération n° 58/2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Michel FROMENTIN fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 2026.

Monsieur le Maire a sélectionné, un candidat qui a donné son accord pour ce travail.

Monsieur le Maire propose :

- La création de l'emploi permanent d'Adjoint Technique, à temps complet 35 H, au 1^{er} Janvier 2026 pour remplacer M. Michel FROMENTIN.
- La suppression du poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe sur lequel était nommé M. Michel FROMENTIN à temps complet au 1^{er} Janvier 2026.

Mme Isabelle DELAFONTAINE demande quel est le candidat recruté.

Monsieur le Maire lui répond que c'est M. Patrice MIREL d'Auffay qui a déjà travaillé pour la Commune.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, Mme Céline LETEURTRE, M. Vincent PEUDEVIN, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Anne GOSSE) décide :

- La création de l'emploi permanent d'Adjoint Technique, à temps complet 35 H, au 1^{er} Janvier 2026 pour remplacer M. Michel FROMENTIN.
- La suppression du poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe sur lequel était nommé M. Michel FROMENTIN à temps complet au 1^{er} Janvier 2026.

7. 52^{ème} Rallye de Dieppe : Vendredi 8 et Samedi 9 Mai 2026 - Délibération n° 59/2025

Monsieur le Maire donne lecture, au Conseil Municipal, d'un mail de Dieppe Rallye, en date du 25/11/2025, sollicitant l'accord de la Commune pour le passage du 52^{ème} Rallye le Samedi 9 Mai 2026.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le rallye passera à Auffay et Sévis.

M. Olivier DELAUNAY tient à souligner qu'il déplore que le sinistre ayant eu lieu à la Rue Sauvage lors du rallye de Dieppe 2024 ne soit toujours pas réglé.

M. Michel VANDERPLAETSEN ajoute que les panneaux sont aux normes, car nous avions conservé des panneaux usés qui ont été remis en place.

Mme Isabelle DELAFONTAINE propose, si le sinistre ne se règle pas, de supprimer ou diminuer d'autant la subvention allouée à l'Association Dieppe Rallye.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné

procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, Mme Céline LETEURTRE, M. Vincent PEUDEVIN, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Anne GOSSE) décide d'autoriser le passage du rallye de Dieppe 2026 sur la Commune de Val-de-Scie le samedi 9 Mai 2026.

8. CDC Terroir de Caux : Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la Gestion des Ressources humaines

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un mail de la Chambre Régionale des Comptes l'invitant à prendre connaissance du rapport et à le présenter au Conseil Municipal afin de donner lieu à un débat.

Monsieur le Maire rappelle que ce rapport a été transmis à chaque Conseiller municipal le 27/11/2025.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui a des remarques à formuler.

M. Jean CHOMANT tient à souligner qu'il est regrettable que le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) ne soit pas mis en place à la CDC Terroir de Caux alors qu'il est obligatoire depuis 2001. Le CDG 76 à fait une proposition de services à la CDC Terroir de Caux.

M. Jean CHOMANT ajoute que la délibération relative au régime indemnitaire doit être mise à jour.

La décision de la semaine à 4, 4,5 ou 5 jours au choix des agents doit être officialisée.

M. Jean CHOMANT indique également que le rapport social unique est également inexistant, celui-ci est obligatoire surtout pour une collectivité qui comporte 125 postes équivalents temps plein.

M. Jean CHOMANT souhaite que les prochains délégués communautaires élus en 2026 fassent respecter ces obligations.

M. Arnaud DUBOIS ajoute que ces obligations sont anciennes, c'est pour cela qu'il a posé la question du DUERP pour la Commune lors du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que peu de communes ont engagé le processus du DUERP car c'est lourd à gérer tant en moyens humains que financiers et que cela s'ajoute à une longue liste d'obligations ou de contrôles périodiques à réaliser.

M. Jean CHOMANT précise que pour le Département de Seine-Maritime, 30 % des communes ont mis en place le DUERP.

9. Affaires Diverses

- a) Date prochain Conseil Municipal :
Jeudi 29 Janvier 2026 à 18 H 30
- b) Remerciements de la famille LIANDIER pour les marques de sympathie témoignées, par le Conseil Municipal, lors du décès de Mme Renée LIANDIER, doyenne d'Auffay.
- c) Samedi 20 Décembre 2025 à 17 H 30 passage et arrêt à Auffay des tracteurs des Jeunes Agriculteurs de Bosc-le-Hard décorés pour Noël.

Mme Virginie PELISSE informe que mercredi 10 décembre après-midi, les personnes qui le souhaitent sont les bienvenues pour aider à confectionner les petits sachets qui seront remis aux enfants des écoles de Val-de-Scie lors du spectacle de Noël le 12/12/2025 à la salle des fêtes d'Auffay.

10. Questions diverses

Néant

Monsieur le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à toutes les personnes présentes ce soir.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 H 00.